

BUTS STRATEGIQUES C et D

- Tout d'abord en ce qui concerne le but stratégique C, pour gagner du temps nous communiquerons tout à l'heure les détails par écrit. Mais pour le moment présent donc nous voudrions seulement partager que :
 - La conservation des Ecosystèmes, des Espèces et de la Diversité génétiques sont **indispensables, indissociables et complémentaires** quant à la Conservation de la Biodiversité ;
 - le document « STANDARD DE COMPETENCE » pour le métier de gestion des aires protégées vient d'être élaboré à Madagascar après une étude d'environ 3 ans.
- Par ailleurs, nous voudrions intervenir sur la question de **Restauration des Ecosystèmes et (nous ajouterons) Compensation des zones dégradées**, notamment par rapport aux extractions minières actuelles et aux futures ou imminentes explorations et/ou exploitation pétrolières de grande envergure.

Toute la partie Ouest de Madagascar est incluse dans des blocs pétroliers et toutes les aires protégées tant terrestre que marines et côtières créées ou en cours de création sont touchées par ces blocs pétroliers.

Toutes les aires protégées sont presque toutes incluses dans des carrés miniers.

Il faut donc se pencher d'ores et déjà sur les formes de collaboration entre les deux secteurs en cas d'exploitation pétrolière surtout. Et c'est ainsi que nous souhaitons consulter les expériences des autres pays dans ce domaine.

Il en est de même pour la Gestion et la Conservation des Zones Humides qui doivent lutter contre :

- leur transformation en terres de cultures ;
- et les espèces envahissantes.

Stratégie :

- Allier conservation de la Biodiversité et Développement économique par rapport à l'exploitation agricole, minière et pétrolière ;
- Harmoniser les textes et réglementations entre les secteurs concernés ;
- Appuyer les décideurs pour la détermination du choix politique au cas par cas et en cas de litige sectoriel.

PROPOSITION ECRITE ANNONCEE PAR MADAGASCAR

BUT STRATEGIQUE C

« Améliorer l'état de la Diversité Biologique en sauvegardant les Ecosystèmes, les Espèces et la Diversité Génétique ».

Concernant le But Stratégique C, Madagascar a misé sur la création de ses aires protégées en passant de 1. 800 000 Ha à 6 000 000 d'Ha, soit environ 12 % de sa superficie totale.

Faisant suite aux documents préparés par le Secrétariat de la CDB que nous remercions vivement et aux diverses présentations d'hier MADAGASCAR ne saurait taire ses expériences quant à la mise en place de ses aires protégées depuis la Déclaration présidentielle de DURBAN en 2003.

La détermination de ces sites a été le fruit de concertations régulières et continues depuis 2005 jusqu'à ce jour par tous les partenaires techniques et financiers et le Ministère ou la Commission SAPM que j'ai énoncée dernièrement. De même, tout nouveau concept et outils en rapport avec les aires protégées ont été conçus de la même manière et quelquefois avec l'appui des institutions comme l'UICN. Des textes, des outils et un Atlas sur la création des aires protégées ont été établis. Et tout récemment même on vient de sortir pour la professionnalisation des métiers dans la gestion des aires protégées « un Standard des compétences ».

On a aussi déterminé : - des sites prioritaires ;

- et des sites potentiels ;

selon leur valeur biologique surtout.

C'est ainsi qu' actuellement nous avons encore des sites que nous appelons **orphelins** qui n'ont pas de gestionnaire ou ne bénéficiant de financement aucun mais présentant pourtant des critères indiscutables pour être des aires protégées à part entière du fait de leur biodiversité unique et/ou endémiques ou menacée de disparition.

SUGGESTION :

- Une aire protégée en création ne devrait pas être considérée seulement par rapport à son étendue mais selon sa valeur en termes de diversité biologique.

STRATEGIES :

- Création d'outils pour la gestion rationnelle des ignames et autres tubercules qui se trouvent actuellement surexploités même dans les aires protégées, et pouvant entraîner une fragmentation de l'Ecosystème ;

- Soutien des ressources génétiques pour certaines espèces fruitières qui sont actuellement ravagées par des maladies.

PERSPECTIVES :

- Actions contre certaines maladies plus ou moins imminentes menaçant les abeilles, les batraciens et autres ;
- Etablissement de la liste des plantes envahissantes ; et adoption des luttes biologiques et valorisations des dites plantes ;
- Recherche de promoteurs ou gestionnaires (parents), pour les sites potentiels orphelins, et qui pourraient bien être parmi nous ici présents,
- Promotion de la Gestion communautaire des aires protégées et/ ou des transferts de gestion aux communautés locales après évaluation de ceux déjà existants.

Beaucoup reste à faire, les besoins seront déterminés pendant l'élaboration de la Stratégie nationale et du plan stratégique national en cours. Et nous osons espérer que les 17% de la surface du territoire national pourraient être atteints à la fin de cette deuxième décennie sous réserves des propos antérieurement énoncés.

Nous dirons alors pour conclure que **les Ecosystèmes , les Espèces et la Diversité Génétiques** sont complémentaires et indissociables dans la Conservation de la Biodiversité .

Le point focal national

RASOAVAHINY Laurette Hermine